



UNIVERSIDAD
DE MÁLAGA

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 2 mai 2014

CODEXTER (2014) 5

COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME
(CODEXTER)

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE TERRORISME ET LE CRIME ORGANISE

PROJET DE DOCUMENT DE REFLEXION

25-26 septembre 2014
Málaga
Espagne

Document préparé par les Secrétariats du CODEXTER et du CDPC
Direction Générale I – Droits de l'Homme et Etat de Droit

Site web du CODEXTER : www.coe.int/terrorism
Adresse électronique du CODEXTER : codexter@coe.int

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Adresse électronique du CDPC : dgi-cdpc@coe.int

Contexte de la conférence:

Le terrorisme et les groupes de criminalité organisée présentent tous deux des menaces sérieuses pour la sécurité nationale et globale.

Ces groupes opèrent souvent de manière transfrontalière, recherchant un environnement où l'Etat de droit n'est pas suffisamment respecté, et / ou il existe une instabilité politique significative.

Que les groupes de criminalité organisée et les groupes terroristes effectuent le même type d'activités criminelles et partagent des caractéristiques organisationnelles est un fait établi. Un lien supplémentaire entre ces deux formes graves de criminalité réside dans le fait que tant les groupes terroristes que les organisations criminelles sont connus pour recruter activement de nouveaux membres dans les prisons et / ou les zones socialement défavorisées, offrant un statut et un sentiment d'appartenance à leurs membres.

Malgré ces similarités, une vue de longue date démontre que les terroristes diffèrent significativement des autres criminels organisés en raison de leurs buts très différents : les groupes de criminalité organisée sont principalement motivés par la recherche du profit financier, tandis que les groupes terroristes sont motivés par une idéologie et essaient d'apporter un trouble politique comme un moyen de changer la société à leur image. Les terroristes ont besoin de financements illicites, mais réaliser du profit n'est pas un but en soi. Ainsi, ces deux formes de criminalité grave, du point de vue traditionnel, n'apparaissent pas comme partageant beaucoup de caractéristiques.

Mais est-ce toujours vrai? De plus en plus, les décideurs politiques et les experts gouvernementaux et académiques explorent les similitudes et les différences entre le terrorisme et les autres formes de criminalité organisée, et si les leçons tirées de la lutte et de la prévention du terrorisme peuvent être utilisées pour combattre la criminalité organisée et vice versa. En effet, rapprocher le terrorisme et les autres formes de criminalité organisée d'une manière globale, comme des types connexes de crimes très dangereux, peut fournir des indications précieuses.

Dans la pègre internationale, une sorte de symbiose entre les groupes terroristes et d'autres formes de groupes de criminalité organisée a déjà pu être établie depuis un temps considérable. Le but de cette collaboration est de servir comme un multiplicateur de forces, de renforcer les infrastructures et d'augmenter les fonds disponibles pour ces organisations criminelles en regroupant les ressources et en évitant une compétition inutile.

Cette symbiose entre les terroristes et les organisations criminelles plus traditionnelles soulève également une série de questions complexes concernant la possible transformation, au fil du temps, des motivations animant tant les groupes terroristes que les groupes criminels organisés.

Cette confusion des lignes traditionnelles de distinction entre le terrorisme et les autres formes de criminalité organisée appelle à une mise au point par les Etats des politiques visant à prévenir et combattre les activités des terroristes et des groupes criminels afin

d'optimiser leur impact et de fournir un maximum de sécurité aux citoyens, tout en respectant la primauté du droit, les droits de l'Homme et la démocratie.

Buts de la conférence:

La conférence vise à réunir des représentants des autorités d'application de la loi (juges, procureurs et forces de police), les décideurs et des experts universitaires afin de :

- Mettre en lumière les similitudes, les interactions et les liens entre le terrorisme et les autres formes de criminalité grave organisée ;
- Identifier les meilleures pratiques de la lutte contre, respectivement, le terrorisme et les autres formes de criminalité grave organisée, et d'examiner le potentiel d'enrichissement mutuel dans l'élaboration des politiques dans ces domaines ;
- Encourager l'adoption d'une approche globale de la prévention et la lutte contre le terrorisme et les autres formes de criminalité grave organisée, déplacer l'approche des différences de motivation vers les similarités dans le mode opératoire des criminels impliqués.

Structure de la conférence:

La conférence sera divisée en quatre sessions :

a) Session I: Le terrorisme est-il différents des autres formes de criminalité organisée?

Le terrorisme et la criminalité ont souvent été traités comme des phénomènes différents, ceci en raison des motivations différentes : tandis que les groupes terroristes cherchent à atteindre des objectifs inspirés par la politique et l'idéologie, la criminalité organisée est principalement motivée par des gains économiques.

La relation entre les groupes terroristes et les organisations criminelles organisées a souvent été décrite par les experts comme un phénomène impliquant des liens fluides et changeants entre leurs membres. On pourrait raisonnablement supposer que l'intensité et la durée de l'interaction de ces acteurs puissent brouiller la ligne de séparation entre les terroristes d'une part et les criminels organisés plus traditionnels d'autre part. Apprécier la coopération ou la fusion de ces acteurs est donc primordiale afin de comprendre la menace qu'ils représentent et comment la meilleure façon de la prévenir et la combattre.

La Session I vise à fournir des éléments de réponse à la question de savoir si le terrorisme est toujours distinct des autres formes de criminalité grave organisée, et si les leçons apprises de la lutte contre le terrorisme peuvent être utilisées dans le combat contre la criminalité organisée et vice versa.

b) Session II: Le financement du terrorisme et des crimes connexes

Le terrorisme, comme d'autres activités criminelles, nécessite un financement. Dans la plupart des cas, ce financement provient d'activités criminelles, réalisées soit par les groupes terroristes eux-mêmes soit en collaboration avec des groupes criminels existants.

Les groupes terroristes profitent d'un large éventail d'activités criminelles pour financer leurs activités, allant de la criminalité locale de trafic illicite de produits de grande valeur jusqu'à une échelle transnationale. Les stupéfiants illicites ont attiré l'attention des groupes terroristes en raison de leur grande valeur. En outre, de nombreux éléments de preuve démontrent que les groupes terroristes sont impliqués dans le trafic de diamants, de cigarettes, d'êtres humains (qui peuvent aussi servir à masquer le mouvement transfrontalier des terroristes), d'organes humains, de déchets toxiques et industriels et de produits de contrefaçon.

Les groupes terroristes sont aussi présumés être actifs dans la cybercriminalité en vue de générer et de transférer des fonds en ligne, par exemple à travers les fraudes à la carte de crédit. L'utilisation de « Bitcoin » pour des activités de blanchiment d'argent par les criminels est un autre développement récent pertinent dans la cybercriminalité qui nécessite d'être encore examiné.

La Session II vise à fournir une vue d'ensemble des méthodes utilisés par les groupes terroristes pour financer leurs activités.

c) Session III: Aspects préventifs de la lutte contre le terrorisme et les autres formes de criminalité organisée

Une attention particulière devrait être accordée à la radicalisation / au recrutement par la criminalité organisée au sein de groupes vulnérables. A cet égard, les prisons ont été reconnues comme un terrain de recrutement potentiel tant pour les terroristes que pour les organisations de criminalité organisée.

Les terroristes, tout comme la criminalité organisée, utilisent souvent leur temps en prison pour mobiliser un soutien extérieur, radicaliser et recruter d'autres prisonniers, et – lorsqu'ils en ont l'opportunité – ils vont tenter de recréer des structures opérationnelles de commandement dans et hors de la prison.

La Session III se penchera sur les meilleures pratiques en matière de prévention de la radicalisation / du recrutement pour la criminalité organisée dans les prisons.

d) Session IV: Le terrorisme et le Traité sur le commerce des armes des Nations Unies

Le Traité sur le commerce des armes des Nations Unies (adopté en 2013) recouvre un large champ d'armes classiques, y compris les munitions et les

composants d'armes classiques. Le Traité prévoit également des dispositions importantes relatives aux licences d'exportation afin de garantir que ces armes ne soient pas utilisées pour commettre ou faciliter des violations du droit international humanitaire ou des droits internationaux de l'Homme, ou des actes de criminalité organisée, de terrorisme ou la violence fondée sur le sexe dans les Etats d'importation.

La Session IV vise à fournir un aperçu de la façon dont le nouveau Traité peut être utilisé dans la lutte contre le terrorisme et celle contre la criminalité grave organisée.

Participants visés:

La Conférence réunira des experts gouvernementaux et des décideurs responsables de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et des Etats dotés du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, des experts gouvernementaux de régions extérieures à l'Europe, des représentants des organisations intergouvernementales pertinentes et des experts universitaires.

Nombre total de participants: environ 80.

Durée: 1,5 jour

Autres participants:

- Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
- Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- Organes de contrôle du CdE: GRECO, MONEYVAL, Groupe Pompidou, GRETA, T-CY
- L'Union Européenne
- Les Nations Unies
- L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)
- L'Organisation des Etats Américains (OEA)
- La Ligue des Etats Arabes (LEA)